



Fraction de Commune
L'Orient

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FRACTION DE COMMUNE DE L'ORIENT

MARDI 28 JUIN 2022 – HOTEL DE LA POSTE

Présence du Conseil Général : 36

Conseil exécutif : 5

Les excusés : 4

Ordre du jour :

- 1) Contrôle des présences
- 2) Assermentations
- 3) Adoption du PV du 14 décembre 2021
- 4) Communication du conseil
- 5) Présentation des préavis : 1/22 comptes
- 6) Préavis : 2/22 toiture salle du village
- 7) Préavis : 3/22 Gestion
- 8) Propositions individuelles et divers

Monsieur Bernard Stucki débute cette séance en remerciant chacun pour leur présence à cette assemblée générale.

Point 1. Contrôle des présences :

36 personnes présentes ce soir & 4 personnes excusées

Point 2. Assermentations :

Madame Frédérique Charlet s'est fait assermenter ce soir

Point 3. Adoption des PV du 14 décembre 2021

Le PV a été accepté à l'unanimité mis à part quelques corrections :

- Le poids public appartient toujours au village et n'a donc pas été vendu
- Il s'agit des « chants » d'autrefois et non pas des « champs »

Point 4. Communications du conseil

Monsieur Pierre-Maurice Rochat, Président prend la parole afin de nous communiquer les affaires du Village. Avant tout il tient à remercier chacun d'entre vous pour votre présence ainsi que du temps pris pour assister à cette assemblée générale.

Le Conseil Exécutif a assisté en ce premier semestre 2022 à 12 séances du Conseil qui ont été tenues afin de traiter les affaires courantes. Diverses assemblées telles que : L'étude de faisabilité de la fusion des communes, du Parc Jura Vaudois, de l'ADAEV, des Présidents des villages et sociétés de la Vallée de Joux, des 4 villages, de l'Office du Tourisme, avec le préfet, la municipalité, du 1er août et de la Société du Télésiège des Esserts.

Concernant l'épicerie, Monsieur Christophe Vaney (Eva's) a pris contact avec le Conseil Exécutif pour nous faire part de son désir de mettre un terme à son activité et de nous proposer Madame Geneviève Spertini pour la création d'une épicerie villageoise. Chose faite, car le samedi 11 juin, l'inauguration de cette épicerie a eu lieu avec plein succès. Madame Spertini a tenu à remercier le Conseil Exécutif de sa confiance ainsi que tous les citoyens/nes qui fréquentent son commerce. Un futur événement devrait avoir lieu en début d'automne. Nous ne pouvons que tous vous encourager à faire un tour.

Une demande est parvenue au Conseil Exécutif concernant la création d'un arrêt de bus à la hauteur de la Rue Paul Golay 16 (Carrefour avec la rue de la Fontaine) en raison de l'éloignement des arrêts de l'Agapê et de la rue du Pont-Neuf. Pour information toutes les demandes concernant tous les nouveaux arrêts de bus doivent être adressés à l'AVJ afin de respecter toutes les normes puis elles sont transmises à la Municipalité pour accord.

Les Ecopoints de la commune seront tous supprimés car malheureusement il y a eu beaucoup trop d'abus. En effet certaines personnes confondent Ecopoints et déchetterie

A la demande d'amélioration de l'accès à la déchetterie communale par la passerelle à côté de la place verte, il a été répondu qu'il fallait attendre les décisions concernant la piste cyclable et d'avoir un chemin éventuellement goudronné.

1^{ER} tronçon : La pose du revêtement final du 1er tronçon Rue Paul Golay 1 – Rue Centrale 12 sera réalisé lorsque les prochains tronçons seront terminés. L'étude de ralentisseurs vers le rond-point est en cours, ils seront réalisés en même temps que l'enrobé final.

2ème tronçon : Le 2ème tronçon Rue Centrale 12 à la Rue du Lac est toujours dépendant des oppositions et des recours, le préavis a été soumis à la commission du conseil communal. Ce deuxième tronçon est important, il modifie notre village devant la ferme du Tilleul, la grande salle et le bâtiment Germinal (Rue Centrale 12) avec des conséquences financières importantes.

3ème tronçon : Le 3ème tronçon Rue du Lac – Sortie du village a commencé. Pour le village il n'y a pas de conséquence importante sauf le déplacement de vieux candélabres avec d'anciens luminaires. Le déplacement des candélabres est financé par la commune et le remplacement des luminaires est à la charge du Village. Des luminaires LED ont été choisis dans le but de pouvoir régler la luminosité en fonction des horaires.

L'étude de la création de nouvelles places de parc devant la ferme du Tilleul est terminée. Les places seront aménagées en remplacement de celles qui disparaîtront avec la création d'un trottoir le long de la barrière. Des discussions doivent avoir lieu avec la commune afin de connaître quelle compensation financière est-elle prête à nous attribuer pour la réalisation de notre projet. Ce dernier fera l'objet d'un préavis qui vous sera soumis lors d'une prochaine assemblée.

Le réaménagement de la place devant la grande salle et le bâtiment Germinal est actuellement à l'étude. Nous reviendrons vers vous lorsqu'une solution pour l'accès à cette parcelle sera validée. Quant aux travaux du promoteur, ces derniers reprendront quand le plan d'affectation de la commune sera validé par le canton. La réfection de la place devant la grande salle et Germinal devra être réalisée en même temps que le tronçon 2. Pour des raisons financières et au vu du montant élevé de ces travaux, la création des places de parc à l'arrière du bâtiment est reportée dans la mesure du possible pour la prochaine législature. Ce projet fera l'objet d'un préavis en temps voulu.

À la suite d'un contrôle périodique, il est nécessaire de mettre en conformité certaines installations de la Piste-Vita afin de maintenir sa certification.

Etude de faisabilité de fusion des communes.

Les trois conseils communaux de la Vallée de Joux ont accepté en date du 24 mai le préavis pour poursuivre l'étude de la fusion des trois communes. Ensuite, une convention de fusion va être rédigée. Cette dernière sera soumise aux trois conseils communaux pour validation ou non. En cas de refus de l'un des conseils, le projet de fusion sera abandonné sans être soumis en votation aux habitants de la Vallée de Joux. Bien entendu le comité de pilotage composé des diverses autorités n'a aucune volonté de voir disparaître les fractions de communes et cela dépend de vous chers membres du Conseil Général poursuit Monsieur Pierre-Maurice Rochat.

Le Site internet est toujours en cours de construction. A ce jour il n'est pas encore possible de vous communiquer quand est ce qu'il sera en ligne. Monsieur Pierre-Maurice Rochat tient à remercier Anne du temps qu'elle a pris pour lire le livre de Monsieur Roland Zahnd.

Il terminera par remercier chacun de ses collègues du Conseil Exécutif pour tout le travail accompli, la boursière ainsi que le secrétaire pour leur travail, aide et soutien à toute l'équipe du Conseil Exécutif. Il

tient également à remercier l'ensemble du bureau des assemblées ainsi que tous les participants des assemblées pour leur soutien et leur encouragement.

Point 5 : Présentations du préavis 1/2022

Monsieur Eric Rochat prend la parole afin de nous présenter le préavis susmentionné. Pour rappel cette commission est composée de Madame Anne-Thérèse Bodenmann & Messieurs André Reymond, Christophe Bonny, Nicolas Devaud et de votre rapporteur Monsieur Eric Rochat. Ces derniers ce sont réunis le 20 juin 2022 dans le but d'étudier sur le dit préavis.

Le Conseil Exécutif était quant à lui représenté par Madame Catherine Golay (boursière) et Monsieur Pierre-Maurice Rochat (président)

Comme les années précédentes, la commission a pris connaissance du rapport rédigé par la fiduciaire qui est mandatée pour effectuer le contrôle des comptes dont nous vous passerons les détails sur ce PV. Cette pratique est obligatoire selon la loi cantonale sur les communes et fractions de commune.

Voici néanmoins quelques détails concernant les chapitres ci-dessous :

Administration générale :

Compte 102.306, bien que le préavis mentionne un dépassement par rapport au budget et cela dû au radar pédagogique, ce montant est toutefois inférieur à 2020, en raison de la fin des travaux de l'Hôtel de la Poste.

Compte 102.309 - Civilités et gestion, le dépassement concerne les bons distribués à Noël ainsi que le repas offert aux tenanciers pour leur 15 ans d'activité.

Compte 110.365 - Subsidés aux sociétés, ce montant est inférieur au budget, car il n'y a pas eu d'autres dépenses que les subsides habituels en raison du COVID.

Finances :

Compte 200.318 - Taxes CCP, Assurance RC, la différence entre l'exercice 2021 et 2020 est liée au fait que la prime d'assurance RC bâtiment de 3'735.- n'a pas été, par oubli, répartie entre les différents bâtiments.

Compte 220.330 - Amortissement, cela concerne le bâtiment Floréal. On trouve la contre partie au bilan, compte 9123.1

Le produit de l'impôt 2021 est de 188'833.45.- CHF. Il est en légèrement supérieur comparé à 2020. Le budget prévoyait un montant de 150'000.-CHF.

Domaines et bâtiments :

Compte 353.330 - Défalcatons, le montant positif de 519,95.-CHF concerne la récupération d'une partie de la garantie de loyer de l'ancien tenancier de la boulangerie.

Travaux :

Compte 430.314 - Eclairage public, très peu d'entretien en 2021.

Compte 440.314 – Places, piste Vita, Fontaines, la différence est due au fait que la Fondation Paul Edouard Piguet ait participé à la rénovation de la place verte pour un montant de 10'000.-CHF.

Bilan : Le total du bilan à 5'260'563.66.-CHF est inférieur à 2020. L'actif voit l'amortissement d'environ 335'000.-CHF sur les travaux de l'Hôtel de la Poste.

Au passif, les différents emprunts diminuent eux d'environ 167'800.-CHF.

A noter que le cautionnement de 50'000.-CHF concernant la Garderie des Aristochats a enfin été liquidée.

C'est ainsi que l'ensemble de l'assemblée générale et ce à l'unanimité accepte les conclusions de ce préavis 1/2022 ainsi libellés

- Accepte les compte 2021 tels que présentés
- Accepte et donne décharge au Conseil exécutif de sa gestion pour l'année 2021
- Donne décharge à la commission de gestion

Point 6 : Préavis : 2/22 toiture salle du village

Monsieur Georges Meylan prend la parole afin de nous présenter ce préavis.

La commission est donc composée de Messieurs Félix Morand, Michel Bodenmann et votre serviteur Monsieur Georges Meylan. Le Conseil exécutif était quant à lui représenté par Madame Anne Witzig et Monsieur Pierre-Maurice Rochat.

C'est donc le 20 janvier 2022 que les deux entreprises en question : Alain Ruschetta Sàrl & Stucki Sàrl ont été entendues successivement afin de comprendre au mieux les offres et ainsi pouvoir poser toutes les questions relatives à cette rénovation. Au terme de cette entrevue, le choix s'est porté sur l'entreprise Stucki qui semblait plus à même de pouvoir effectuer ses travaux avec une garantie de pouvoir exécuter les travaux encore cette année.

- 1. Autoriser le Conseil Exécutif à effectuer les travaux de réfection
- 2. Alouer un crédit de 94'349.0.-
- 3. Autorise le Conseil Exécutif à prélever la somme de 3'914.55.- sur le compte épargne BCV (réserve grande salle) et ainsi solder le compte, et solder le compte courant BCV de 90'434.85.-

Monsieur Jean-Claude Blattmer prend la parole en demandant s'il est recommandé de mettre un paratonnerre sur un bâtiment aussi bas avec des bâtiments plus hauts aux alentours ? En effet Monsieur Georges Meylan lui répond qu'il est donc obligatoire d'en mettre sur des lieux publics.

Monsieur Eric Rochat prend la parole afin d'avoir la définition exacte du terme CECB+. Monsieur Georges Meylan explique qu'il s'agit d'un certificat d'établissement cantonal des bâtiments. Il faut donc un minimum d'isolation pour obtenir des subventions. Il faut donc un rapport CECB pour pouvoir y toucher. Cela interpelle Monsieur Eric Rochat qui aimerait savoir si cela a donc été estimé ? Monsieur Pierre-

Maurice RoCHAT intervient en indiquant qu'ils n'avaient pas estimés les subventions possibles pour le moment car cela avait déjà été très compliqué avec l'hôtel de la poste.

L'assemblée générale accepte à l'unanimité les 3 points cités ci-dessus.

Point 7 : Préavis : 3/22 Gestion

Monsieur Guy Daniel Meylan prend la parole afin de nous présenter ce préavis. La commission est composée de Madame Lesly Daskalakis & Messieurs Huber Koslowski, Erwin Lämmli, Christian Piguet et Guy Daniel Meylan votre rapporteur. Le Président Monsieur Pierre-Maurice Meylan ainsi que l'ensemble du Conseil Exécutif en charge des bâtiments examinés étaient présents (Monsieur Alfred Lüthi était quant à lui excusé).

Floréal – Chemin des amoureux n°4

Quelques travaux d'entretiens doivent être effectués, à savoir : une tuile à remplacer, des soucis de fixations sur des volets.

Prochainement : Les compteurs de chauffage individuels vont être installés.

Effectués : Des luminaires à déclenchements indépendants ont été installés dans la cage d'escalier.

Pour information il y a un appartement de libre

Messidor – Chemin des amoureux n°2

Effectués : les compteurs de chauffage individuels

A noter : noirceurs au-dessus des fenêtres côté nord la pose de renvoi de vapeur semblerait pouvoir résoudre le problème. A noter également le dépôt de mousse sur la façade ouest.

Pour terminer, merci à Madame Masson pour l'accès à son appartement pour leur visite

Prairial - Rue du Pont-Neuf 8

A noter : mousse sur la façade, plaque d'éternit décrochée, volet pas aligné.

Hôtel de la Poste

Effectués : pose d'une enseigne Hôtel de la Poste & 1664 (bières) . Ventilation dans les caves

Poids Public

Effectué : Le tablier a été goudronné.

A noter : La parcelle contiguë sera vendue à Monsieur Serge Guignard si ce dernier est autorisé à construire des garages.

Germinal – Rue Centrale 14

A noter : L'ancien bureau occupé par le conseil sera rafraîchi et mis en location. Présence de mousse façade ouest & fixation de volets à réparer

La réouverture du magasin est prévue pour le mois de juin (situation à la date de la visite)

Prochainement : la réorganisation de la place devant les deux bâtiments du Village afin de libérer un espace piéton et ainsi sécuriser la circulation des enfants.

Grande Salle

Réfection et isolation du toit en cours d'étude

Fontaine

Actuellement en panne en raison d'une fuite sur l'alimentation

Fructidor – Rue centrale 14

A effectuer : rhabillage d'une marche du perron

A noter : présence de mousse sur la façade ouest

Ferme du Tilleul – Rue Centrale 36

Effectué : le trou côté nord a été comblé. La filtration de l'eau de la source a été installée.

A noter : La place devant la maison sera prochainement réorganisée selon le nouveau tracé du trottoir ainsi que de la piste cyclable. L'appartement du 1^{er} subira des rénovations à la cuisine ainsi qu'au salon.

Pour terminer, Monsieur Guy Daniel Meylan, rapporteur, tient à remercier toute la famille Golay pour son accueil ainsi que pour l'agape servie au terme du travail de la commission.

Monsieur Felix Morand prend la parole pour nous informer que les immeubles polluent autant que des voitures, avions etc... (environ 40% de la pollution actuelle) et donc il faudra se préparer à les isoler. Il propose qu'il serait bien de photographier nos bâtiments afin de savoir lesquels ont le plus de pertes de chaleur. (Photographies thermiques)

Monsieur Bernard Stucki nous informe à ce sujet que les 3 bâtiments de la Rue des Amoureux ainsi que Prérial sont déjà isolés en extérieur ainsi qu'une partie des toitures et galetas ont également été isolés.

Monsieur Pierre-Maurice RoCHAT informe qu'à la suite des nouvelles normes les bâtiments les plus urgents à traiter sont : Germinal et Rue Centrale 14 car ces derniers ne sont pas isolés. Il faut donc trouver un équilibre entre la dette du Village et nos moyens financiers. C'est un point important qu'il ne faut pas négliger.

L'Assemblée bien qu'il n'y ait pas de conclusion acceptée à l'unanimité ce rapport.

Monsieur Bernard Stucki profite de remercier toutes les commissions pour le travail accompli et demande à Monsieur Guy-Daniel Meylan si il souhaite poursuivre la commission de gestion chose qu'il accepte très volontiers.

Point 8 : Propositions individuelles et divers

Monsieur Philippe Gauljaux prend la parole concernant le radar sympathique. Il se rend compte en habitant à côté qu'il y a bien plus d'excès de vitesse que ce qu'il est dit. Il demande qu'un vrai radar soit installé.

Monsieur Pierre-Maurice RoCHAT prend la parole en informant qu'une séance doit être organisée avec le Village du Sentier car ils sont aussi impactés par ce souci.

Monsieur Felix Morand prend la parole afin de savoir s'il s'agit du bruit ou le radar qui dérange ? Il lui répond qu'il s'agit d'un tout.

Madame Danielle Flaction prend la parole quant à elle afin de remercier le Village pour l'accueil fait à la nouvelle tenancière de l'épicerie. Elle poursuit en informant qu'aujourd'hui la boîte aux lettres a été déplacée à l'extérieur du bâtiment. Elle aimerait savoir s'il était donc possible de mettre un tableau d'affichage à l'intérieur du porche. Monsieur Patrice Masson lui indique qu'il est tout à fait possible.

Monsieur Pierre-Maurice Roachat informe que la raison de ce déplacement est dû à la suppression d'une boîte aux lettres à la Rue Centrale. Elle était contre la façade et cela gênait les habitants qui ont directement contactés la Poste. Monsieur Pierre-Maurice Roachat profite de passer le message suivant : Lorsque vous avez des demandes à faire à la Poste ou autre, il faut aller trouver le Village avant afin de pouvoir se préparer.

Monsieur Erwin Lammler prend la parole concernant le banc qui se trouve vers la place de jeux qui se trouve à gauche et se demande s'il ne serait pas plus judicieux de le mettre de l'autre côté sous l'arbre ? Monsieur Pierre-Maurice Roachat informe que les bancs sur la rive gauche appartiennent au Village du Sentier et ceux à droite au Village de l'Orient. D'autres demandes concernant le même sujet ont été faites et seront donc traitées prochainement.

Madame Anne-Thérèse Bodenmann prend la parole afin de nous informer qu'à la suite de la journée « ramassage des déchets » avec les élèves dans le Village ce qui a le plus été retrouvé sont les mégots de cigarettes. De ce fait, elle se demande s'il ne serait pas possible de mettre à disposition des cendriers et particulièrement vers les bancs qui plus est à la place verte.

Monsieur Jean-Claude Blattmer prend la parole concernant l'éclairage public à savoir si en effet avec notre système d'éclairage LED il était possible de réduire l'intensité des lampadaires en cours de nuit ? et savoir si cela se faisait ? Monsieur Alfred Lüthi lui confirme que cela est compris dans le luminaire et donc la baisse de luminosité se fait automatiquement.

Monsieur Félix Morand prend la parole concernant les échos-points qui vont disparaître. Il trouve ça inadmissible. Le Point a déjà été souligné lors de la dernière séance.

Monsieur Pierre-Maurice Roachat informe que dans tous les villages les échos points seront supprimés. Une pétition peut être faite par les citoyens si ces derniers ne sont pas d'accord.

Monsieur Jean-Claude Blattmer tient à remercier la Famille Masson pour le magnifique parterre de fleurs que nous avons au Village.

Monsieur Bernard Stucki prend la parole afin de savoir si quelqu'un serait intéressé pour reprendre la place de président en 2023 ? silence total dans la salle.

Il est 21h14, Monsieur Bernard Stucki clôt cette assemblée en remerciant la secrétaire Lynda Cabras ainsi que Madame Catherine Golay pour leur travail. Il nous informe que la prochaine séance aura lieu le 13 décembre 2022.

Le Président :

Bernard Stucki

La secrétaire :

Lynda Cabras

